



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**ORU Basseau - Grande Garenne: approbation de la convention
d'accompagnement des locataires pendant la phase de
démolition du bâtiment Amandiers**

DE20160208_4	Conseil municipal du 8 février 2016
Rapporteur : Joël GUITTON	Télétransmise à la Préfecture le 10 FEV. 2016 Affichée le 10 février 2016

L'an deux mille seize le huit février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 janvier 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOURGOIN

**ORU Basseau - Grande Garenne: approbation de
la convention d'accompagnement des locataires
pendant la phase de démolition du bâtiment
Amandiers**

Solidarité
id : 1219

Conseil municipal
8 février 2016

4

Rapporteur : Joël GUITTON

Dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain du secteur Ouest, les différents partenaires institutionnels et associatifs s'associent pour proposer aux habitants du quartier de Basseau-Grande Garenne des activités pendant les périodes de travaux et de démolitions entraînant des nuisances pour les riverains.

Une première expérimentation menée au cours de l'été 2015, lors de la démolition des bâtiments Noisetiers et Lauriers, a permis la mise en place d'un programme d'activités en collaboration étroite avec LOGELIA, GrandAngoulême et le centre socio-culturel et sportif ACAIQ de Basseau.

Fort de cette expérience, un nouvel accompagnement des locataires des bâtiments Bruyères, Cytises et Digitales est envisagé, à l'occasion de la démolition du bâtiment Amandiers programmée au premier semestre 2016.

Afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des locataires, les partenaires proposent un programme d'actions et l'animation d'un espace de convivialité pour la période de février 2016 à avril 2016.

Dans cette perspective et, afin de préciser les engagements respectifs de chacun, il vous est proposé d'approuver la convention portant sur l'accompagnement des locataires au regard des nuisances induites par la démolition du bâtiment Amandiers, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la dite convention et tout document relatif à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

2 abstention(s) Mme RICCI Mme COUTANT

:

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
8 février 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



